

JAPON

Date des élections: 5 décembre 1976

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement japonais, la Diète, bicaméral, se compose de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers.

La Chambre des Représentants compte 511 membres élus pour 4 ans: le nombre des membres est passé de 491 à 511 depuis les dernières élections en 1972.

La Chambre des Conseillers compte 252 membres élus pour 6 ans; elle est renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen japonais, âgé de 20 ans révolus, à condition qu'il ne soit pas frappé d'incapacité légale et n'ait pas à finir de purger ou à purger une peine de prison ou une peine plus grave, ou qu'il n'ait pas été condamné pour un délit électoral.

Les listes électorales sont révisées annuellement. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par procuration est autorisé pour les illettrés et les handicapés physiques.

Est éligible à la Chambre des Représentants tout citoyen âgé de 25 ans révolus, et à la Chambre des Conseillers, de 30 ans révolus. Le mandat de membre de la Diète est incompatible avec les fonctions de fonctionnaire public de l'Etat ou de collectivités publiques locales et de directeur ou d'employé des entreprises publiques, mais non avec celles de Premier Ministre, de Ministre, de Sous-Secrétaire général du Cabinet, de Sous-Directeur général du Cabinet du Premier Ministre, de Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire, ou d'autres fonctions prévues par la loi. Toutefois un membre de la Diète peut, au cours de son mandat, être nommé membre d'une commission, expert, conseiller, ou à toute autre fonction analogue dans l'une des branches du Cabinet.

Tout candidat à la Chambre des Représentants doit verser un cautionnement de 1 000 000 *yen* (environ US\$ 3300) qui ne lui est pas remboursé s'il

n'obtient pas au moins un cinquième du quotient résultant de la division du nombre total de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée.

Pour l'élection des membres de la Chambre des Représentants, le Japon est divisé en 130 circonscriptions, dont chacune élit entre trois et cinq Représentants, à l'exception d'une circonscription qui n'en élit qu'un seul.

Chaque électeur ne peut voter que pour un seul des candidats qui se présentent dans sa circonscription. Sont déclarés élus, selon le nombre de sièges à pourvoir, les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix et au moins un quart du quotient obtenu en divisant le nombre total de suffrages exprimés dans la circonscription par le nombre de sièges à pourvoir.

Sur les 252 membres de la Chambre des Conseillers, 152 sont élus dans des circonscriptions locales, à raison de deux à huit pour chacune d'elles, selon un système identique à celui établi pour la désignation des Représentants mais avec cette différence qu'il suffit, pour être élus, aux candidats les mieux placés, d'obtenir un minimum de voix égal au sixième du produit de la division des suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.

Les 100 autres Conseillers sont élus à l'échelle nationale, le territoire du pays entier ne formant qu'une seule circonscription, le minimum de voix requis pour être élu étant, dans ce cas-là, égal à un huitième du quotient électoral.

En cas de vacance d'un siège à la Diète dans les trois mois qui suivent les élections générales, son titulaire est remplacé par le premier des « viennent ensuite » sur la liste du même parti, à condition que celui-ci ait obtenu le pourcentage de suffrages dont il a été précédemment question. Dans les autres cas il est procédé à une élection partielle; il en est de même lorsque plusieurs sièges deviennent vacants dans une même circonscription.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La date des élections a été annoncée officiellement le 15 novembre 1976.

Au cours de la campagne électorale qui a duré trois semaines, le problème clé débattu par les factions rivales du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir, conduites par M. T. Miki, Premier Ministre depuis 1974, d'une part, et par M. T. Fukuda, d'autre part, a été ce que l'on a appelé « l'affaire des commissions de la Lockheed ». Les principaux opposants du Parti libéral démocrate, conservateur, étaient le Parti socialiste japonais, également divisé en deux factions; le *Komeito* ou « Parti du Gouvernement propre », qui a cherché à rallier l'électorat indécis en insistant sur le besoin d'améliorer la qualité de la vie, de combattre la pollution et de protéger l'environnement;

et le Parti communiste japonais. Au cours de la campagne, des débats se sont déroulés sur des sujets aussi divers que la pollution ou l'inflation, ou l'accroissement des coûts des soins médicaux, des logements et des services publics. Bien que l'opposition se soit entendue sur certains points, les efforts en vue d'une coopération plus étroite n'ont abouti qu'à un succès partiel.

Le jour du scrutin, le Parti libéral démocrate a perdu la majorité absolue au Parlement, tandis que plusieurs formations réformistes modérées, notamment le *Komeito*, remportaient des gains sensibles ; 11 Représentants indépendants ont toutefois rejoint les rangs du PLD, permettant à celui-ci de rétablir sa position dominante, bien qu'il lui manquât encore 11 sièges pour atteindre le nombre nécessaire au contrôle de toutes les commissions permanentes de la Chambre des Représentants.

M. Fukuda, dont la faction avait remporté 51 sièges de Représentants, a été désigné Premier Ministre par un vote de la Diète le 24 décembre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits	77 926 588
Votants	57 231 992 (73,44%)
Bulletins blancs ou nuls	619 227
Suffrages valablement exprimés	56 612 765

S

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Répartition des sièges à l'issue des élections de 1976	Nom de s à Cha d Repr tant
Parti libéral démocrate . . .	320	23 653 626	41,78	249	26
Parti socialiste japonais . . .	162	11 713 009	20,69	123	12
	84	6 177 300	10,91	55	5
Parti communiste japonais.	128	5 878 192	10,38	17	1
Parti démocrate-socialiste . .	51	3 554 076	6,28	29	2
Nouveau club libéral* . . .	25	2 363 985	4,18	17	1
	17	45 114	0,08	—	—
Indépendants	112	3 227 463	5,70	21	
				511**	51

* Nouveau parti.

** 20 sièges de plus que lors des précédentes élections.

*** Répartition des sièges le jour de la réunion de la 79^e session extraordinaire de tenu de l'affiliation, après les élections, de 15 membres indépendants à des par

**** Un siège était vacant.

***** 17 sièges étaient vacants au moment de la dissolution.

2. Répartition des Représentants par catégories professionnelles

Dirigeants d'association ou d'organisation sans but lucratif	207
Cadres de partis politiques	64
Membres de conseils d'administration de sociétés	51
Ministres, Sous-Secrétaires d'Etat parlementaires, etc.	36
Juristes	26
Membres du Bureau de la Diète	18
Enseignants	11
Médecins	10
Exploitants agricoles	10
Ecrivains	6
Divers	72
	511

3. Répartition des Représentants par sexes

Hommes	505
Femmes	6
	511

4. Répartition des Représentants par classes d'âge

25-29 ans	3
30-34	7
35-39	30
40-44	43
45-49	71
50-54	101
55-59	91
60-64	69
65-69	55
70 et plus	41
	511